

FCP de droit français

**ROCHE BRUNE EUROPE
VALEURS RESPONSABLES**

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

Société de gestion : APICIL ASSET MANAGEMENT

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

APICIL ASSET MANAGEMENT - 20 rue de la Baume - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	18
5. Certification du Commissaire aux Comptes	23
6. Comptes de l'exercice	28
7. Annexe (s)	48
Information SFDR	49

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Roche-Brune Europe Valeurs Responsables - Part IXL (FR0013213154)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

Indicateur de référence : MSCI EUROPE (libellé en EUR, dividendes nets réinvestis).

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence MSCI EUROPE, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant un process ISR. Le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire dénommée M.U.S.T® (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking), la recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : le portefeuille est investi :

- de 75 % à 100 % en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne, de tous secteurs économiques et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros (Moins de 10 % sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège).

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC.

- de 0 à 25 % en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion).

La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. La gestion limite ses investissements à i) 25 % de son actif net dans des valeurs en devises de pays de l'Union Européenne (DKK, SEK et éventuelles autres devises de l'Union européenne) et, ii) 25 % de son actif net dans des valeurs internationales en dehors de l'Union Européenne (CHF, GBP, NOK et éventuelles autres devises de pays hors Union européenne).

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions, taux et de change. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T®, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 5,5 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

L'OPC est labellisé par le Label « Relance ». Les OPC labellisés doivent se conformer à trois séries d'obligations relatives au degré de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) : (a) des obligations relatives à la stratégie d'investissement et à la politique d'engagement actionnarial ; (b) des obligations transversales tenant à la réalisation de due diligences ESG et au suivi de cibles ESG, sous forme de note ou d'indicateur ; et (c) des obligations portant sur la société de gestion de l'OPC labellisé.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales

et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : Cette utilisation peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 540 €	3 710 €
	Rendement annuel moyen	-54,59 %	-18,00 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 640 €	8 060 €
	Rendement annuel moyen	-23,62 %	-4,22 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 660 €	11 330 €
	Rendement annuel moyen	6,57 %	2,52 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 510 €	18 050 €
	Rendement annuel moyen	35,13 %	12,54 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	116,50 €	675,27 €
Incidence des coûts annuels*	1,16 % chaque année	1,19 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,72 % avant déduction des coûts et de 2,52 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,77 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	77,40 €
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26,30 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (MSCI EUROPE) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis.	12,80 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Roche-Brune Europe Valeurs Responsables - Part I (FR0011686930)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

Indicateur de référence : MSCI EUROPE (libellé en EUR, dividendes nets réinvestis).

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence MSCI EUROPE, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant un process ISR. Le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire dénommée M.U.S.T® (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking), la recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : le portefeuille est investi :

- de 75 % à 100 % en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne, de tous secteurs économiques et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros (Moins de 10 % sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège).

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC.

- de 0 à 25 % en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion).

La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. La gestion limite ses investissements à i) 25 % de son actif net dans des valeurs en devises de pays de l'Union Européenne (DKK, SEK et éventuelles autres devises de l'Union européenne) et, ii) 25 % de son actif net dans des valeurs internationales en dehors de l'Union Européenne (CHF, GBP, NOK et éventuelles autres devises de pays hors Union européenne).

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions, taux et de change. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T®, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse

qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : *Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.*

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 5,5 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

L'OPC est labellisé par le Label « Relance ». Les OPC labellisés doivent se conformer à trois séries d'obligations relatives au degré de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) : (a) des obligations relatives à la stratégie d'investissement et à la politique d'engagement actionnarial ; (b) des obligations transversales tenant à la réalisation de due diligences ESG et au suivi de cibles ESG, sous forme de note ou d'indicateur ; et (c) des obligations portant sur la société de gestion de l'OPC labellisé.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à

favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com

management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré (J) (à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 12h30. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

clients ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des actions. Compte tenu de la quantité d'information disponibles, les connaissances et les exigences en matière d'expérience pour ces produits sont généralement faibles.

L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans moins de cinq ans. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : Cette utilisation peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 290 €	2 320 €
	Rendement annuel moyen	-77,09 %	-25,37 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 720 €	8 090 €
	Rendement annuel moyen	-22,85 %	-4,14 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 680 €	11 460 €
	Rendement annuel moyen	6,78 %	2,76 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 480 €	18 360 €
	Rendement annuel moyen	34,79 %	12,92 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	129,40 €	760,69 €
Incidence des coûts annuels*	1,29 % chaque année	1,33 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,09 % avant déduction des coûts et de 2,76 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	103,10 €
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26,30 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (MSCI EUROPE) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Roche-Brune Europe Valeurs Responsables - Part P (FR0010237503)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

Indicateur de référence : MSCI EUROPE (libellé en EUR, dividendes nets réinvestis).

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence MSCI EUROPE, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant un process ISR. Le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire dénommée M.U.S.T.[®] (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking), la recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : le portefeuille est investi :

- de 75 % à 100 % en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne, de tous secteurs économiques et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros (Moins de 10 % sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège).

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC.

- de 0 à 25 % en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion).

La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. La gestion limite ses investissements à i) 25 % de son actif net dans des valeurs en devises de pays de l'Union Européenne (DKK, SEK et éventuelles autres devises de l'Union européenne) et, ii) 25 % de son actif net dans des valeurs internationales en dehors de l'Union Européenne (CHF, GBP, NOK et éventuelles autres devises de pays hors Union européenne).

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions, taux et de change. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.[®], outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse

qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : *Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.*

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions. Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 5,5 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

L'OPC est labellisé par le Label « Relance ». Les OPC labellisés doivent se conformer à trois séries d'obligations relatives au degré de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) : (a) des obligations relatives à la stratégie d'investissement et à la politique d'engagement actionnarial ; (b) des obligations transversales tenant à la réalisation de due diligences ESG et au suivi de cibles ESG, sous forme de note ou d'indicateur ; et (c) des obligations portant sur la société de gestion de l'OPC labellisé.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à

favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : Cette utilisation peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 290 €	2 310 €
	Rendement annuel moyen	-77,10 %	-25,37 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 640 €	7 700 €
	Rendement annuel moyen	-23,62 %	-5,10 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 570 €	10 940 €
	Rendement annuel moyen	5,72 %	1,82 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 350 €	17 840 €
	Rendement annuel moyen	33,46 %	12,27 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	228,80 €	1 310,70 €
Incidence des coûts annuels*	2,29 % chaque année	2,33 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,15 % avant déduction des coûts et de 1,82 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	202,50 €
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26,30 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (MSCI EUROPE) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- ✓ Depuis le 31/10/2022
 - Modification dans l'approche ISR (modification de la phrase relative à l'exclusion des émetteurs dont la notation carbon émission est inférieure à 5.5, ajout d'un paragraphe dérogatoire pour changement dans la méthodologie + ajout de plusieurs exclusions + modification de l'exclusion pour la production d'Energie thermique au charbon désormais 10%)
 - Mise à jour de la rubrique relative à l'indicateur de référence.
- ✓ Au 02/01/2023 la note carbone est passée de 5.5 à 6.

Changements à venir

- ✓ **Aucun**

3. RAPPORT DE GESTION

Au cours de l'exercice, ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES part P (FR0010237503) recule de +22,99%. Le MSCI Europe Net Total Return monte quant à lui de +20,64%.

ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES part I (FR0011686930) recule de +24,31%.

ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES part IXL (FR0013213154) progresse de +24,53%.

A fin septembre, ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES était exposé à hauteur de 80.82% à des produits éligibles au PEA. Ce taux a été supérieur à 75% sur un an glissant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Octobre 2022

En octobre, les sujets ne manquent pas d'alimenter les marchés toujours sous fond d'inflation et de hausse des taux. Néanmoins et il est important de le souligner, les investisseurs spéculent sur un possible ralentissement de la FED venant apporter une embellie et engendrant un mois positif sur la quasi-totalité des marchés actions. À cela, sont venues s'ajouter les publications des entreprises avec des chiffres meilleurs qu'attendus.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Faurecia (+34.64%) et OMV (+24.81%). L'équipementier automobile Faurecia a publié des résultats trimestriels de bonne facture avec un chiffre d'affaires de 6.6 milliards d'euros, supérieur au consensus. Par ailleurs, le groupe a relevé son objectif de ventes pour 2022. Le groupe pétrolier autrichien OMV a publié de très bons résultats pour le troisième trimestre et a annoncé le paiement d'un dividende spécial de 2.25 euros par action.

À l'inverse, Adidas (-16.74%) a émis un avertissement sur ses résultats en amont de sa publication trimestrielle. L'équipementier sportif a abaissé sa prévision de chiffre d'affaires et de marge pour l'exercice 2022. L'assureur Prudential (-9.29%) a baissé dans le sillage des marchés chinois face aux craintes que le renforcement du contrôle du gouvernement par le président Xi Jinping n'étouffe l'économie et les entreprises privées.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Bobst, IMI et Unilever et nous avons fait entrer ASML, Barry Callebaut et Belimo en portefeuille.

Novembre 2022

En novembre, les marchés actions ont enregistré l'un des meilleurs mois de l'année : deuxième plus forte hausse pour l'indice Stoxx 600 (+6.89%) et troisième pour les indices S&P 500 et MSCI World. Le mois a connu une actualité chargée qu'elle soit politique avec les élections américaines de mi-mandat, ou macroéconomique avec une nouvelle hausse de taux de la FED et de la banque d'Angleterre ainsi qu'une résurgence des cas de COVID-19, en Chine, dans un contexte de léger assouplissement des restrictions.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Adidas (+23.52%) et Prudential (+20.79%). Le marché a accueilli très favorablement la nomination de Bjorn Gulden au poste de CEO d'Adidas. A la tête du concurrent Puma au cours des 9 dernières années, il a largement contribué à la remise en ordre de la société et à la relance de la marque. L'assureur Prudential a rebondi à plusieurs reprises au cours du mois au fil des signaux positifs concernant une sortie progressive de la politique zéro covid en Chine.

À l'inverse, Roche (-7.44%) a annoncé des résultats négatifs dans les essais de phase III pour son traitement de l'Alzheimer. C'est un revers important pour le laboratoire car ce traitement constituait l'un des catalyseurs importants pour l'année à venir. Au plus haut en début de mois, Thales (-5.05%) a été victime d'un piratage d'informations diffusées sur le Dark Web. Le groupe a néanmoins été en mesure de confirmer qu'il n'y a pas eu d'intrusion dans ses systèmes d'information.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Beiersdorf et Smurfit Kappa Group qui ne répondaient plus à nos exigences ESG et nous avons profité de l'OPA de la famille fondatrice de Somfy pour sortir la valeur. Nous avons en revanche fait entrer Airbus.

Décembre 2022

Le mois de décembre, a été à l'image de l'année 2022 : négatif sur les marchés d'actions et chahuté par les politiques des banques centrales et notamment la BCE qui a alerté sur la nécessité de poursuivre de manière volontaire le mouvement de relèvement des taux directeurs. En conséquence, les valeurs croissance européenne ont sous-performé le marché sur le mois. Les actions de petites capitalisations redressent la tête en relatif sur le mois, mais terminent tout de même l'année très largement derrière les actions de grandes capitalisations.

Du côté des entreprises, parmi les meilleurs performeurs, on retrouve Derichebourg (+8.13%) et Interroll (+7.31%). L'opérateur de services aux entreprises et à l'environnement Derichebourg a publié de bons résultats annuels 2021-22 (clôture au 30 septembre). Cette publication témoigne de la réussite de l'intégration d'Ecore, mais également d'un environnement de marché qui devrait être difficile en 2023 sur les activités très cycliques de collectes de métaux. Le spécialiste suisse des solutions de flux de marchandise Interroll réalise également un très bon mois.

À l'inverse, Faurecia (-11.70%) a fortement baissé dans le sillage du secteur des équipementiers automobile. La société a également finalisé la cession des 33% de HBPO détenus par Hella à Plastic Omnium pour 290 millions d'euros. Le

Japon et les Pays-Bas ont accepté en principe de se joindre aux États-Unis pour renforcer les contrôles sur l'exportation de machines avancées de fabrication de puces vers la Chine impactant tout le secteur et notamment ASML (-10.21%). Lors de notre comité de gestion mensuel, nous n'avons fait aucune sortie et aucune entrée dans le fonds.

Janvier 2023

Le mois de janvier 2023 restera historique pour les marchés actions. Dans le jargon financier, nous appelons cela un rallye : une période durant laquelle le cours d'un actif connaît une hausse soutenue. Cela s'illustre par, le MSCI Asia Pacific (en USD) à +7,84% suivi par le MSCI Europe (en EUR) +6,72% et pour clôturer le MSCI North America (en USD) +6,59%.

Du côté microéconomique, la saison des publications trimestrielles et annuelles commence. A fin janvier, 30% des entreprises du MSCI World ont publié. Les chiffres d'affaires sont plutôt en ligne avec les attentes (50% de surprises positives) et les bénéfices globalement meilleurs qu'anticipés (60% de surprises positives). En Europe, seulement 20% des entreprises ont annoncé leurs résultats et la tendance est similaire avec 57% de surprises positives sur les ventes et 54% sur les bénéfices. Même si l'optimisme est encore de mise, nous constatons une amplitude moins importante sur ce trimestre par rapport aux six dernières échéances, annonçant des anticipations plus prudentes de la part du consensus.

Du côté des entreprises, parmi les meilleurs performeurs, on retrouve Faurecia (+28.38%) et Aperam (+22.48%). L'équipementier automobile Faurecia a bénéficié d'un excellent début d'année du secteur automobile. La société a par ailleurs annoncé avoir bouclé le refinancement de l'acquisition de son homologue allemand Hella. Le producteur d'acier inoxydable Aperam réalise un très bon mois grâce notamment au soutien apporté par la baisse des prix de l'énergie en Europe.

À l'inverse, la compagnie pétrolière autrichienne OMV (-4.68%) a subi les foudres des analystes de JP Morgan qui ont dégradé leur recommandation sur OMV et d'autres valeurs du secteur sur la base de la correction « substantielle » des prix du gaz dans l'UE. Le groupe de grande distribution suédois Axfood (-5.95%) a vu sa recommandation passer à « vendre » par les analystes de Danske Bank en raison de l'impact à venir de l'inflation.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Granges et Metsa Board qui ne répondaient plus à nos exigences ESG ainsi que NCC et Qinetiq. Par ailleurs, nous avons fait entrer LVMH en portefeuille.

Février 2023

L'année 2023 avait commencé sur les chapeaux de roue alimentée par l'enthousiasme des investisseurs face à la détente de l'inflation, à une croissance toujours soutenue et l'espoir d'un assouplissement de politique monétaire. Mais retour à la réalité en février, où le constat est sans appel, l'inflation se maintient à un niveau élevé et les autres marqueurs restent positifs, ne montrant pas de signes d'inflexion incitant les investisseurs à la prudence.

Au cours du mois, les publications de résultats trimestrielles et annuelles se sont poursuivies. À fin février, 90% des entreprises du MSCI World ont publié. Les chiffres d'affaires sont plutôt en ligne avec les attentes (58% de surprises positives) et les bénéfices globalement meilleurs qu'anticipés (60% de surprises positives). En Europe, 73% des entreprises ont annoncé leurs résultats et la tendance est similaire avec 59% de surprises positives sur les ventes et 56% sur les bénéfices. La prudence sur les perspectives reste néanmoins présente malgré les bons résultats.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Faurecia (+16.22%) et BE Semiconductor (+12.38%). L'équipementier automobile Faurecia a publié des résultats 2022 solides qui confirment l'amélioration séquentielle du second semestre. Par ailleurs, le groupe s'est montré rassurant sur ses prévisions 2023 et a annoncé avoir reçu une offre ferme pour vendre sa division SAS Cockpit Modules au groupe Motherson. De même, BE Semiconductor a publié des résultats trimestriels légèrement meilleurs qu'attendu, mais a surtout rassuré le marché grâce à un carnet de commandes en amélioration de 44% d'un trimestre sur l'autre.

À l'inverse, le spécialiste de l'électroménager suédois Electrolux (-13.92%) a publié des résultats trimestriels décevants, mais globalement en ligne avec l'avertissement lancé par la société en janvier. Cette déception est renforcée par des prévisions négatives pour 2023 à cause de vents contraires du côté des coûts (énergie, matières premières et salaires). Le spécialiste du commerce de détail alimentaire Axfood (-6.77%) a déçu sur ses résultats pour le 4e trimestre avec des marges en dessous des attentes. Cependant, la société a affiché de bons volumes et de gains de parts de marché dans un contexte où les consommateurs se tournent vers le « discount ».

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Adidas qui ne répondait plus à nos exigences de qualité. Par ailleurs, nous avons fait entrer Vinci en portefeuille.

Mars 2023

En mars, les marchés boursiers ont connu de vives inquiétudes en raison du risque bancaire, provoqué notamment par la faillite de la banque américaine SVB et à cause de difficultés rencontrées par d'autres banques telles que Crédit Suisse. Ces événements ont provoqué des interventions de la part de la Fed, afin de soutenir le secteur bancaire et d'éviter un effet domino. Par conséquent, les investisseurs se sont repliés vers des actifs jugés plus sûrs. Les entreprises à grosse capitalisation boursière ont particulièrement bien tenu.

Ces inquiétudes ont provoqué un pic de volatilité en milieu de mois avant que celle-ci ne revienne sur ses niveaux de début de mois. Les rotations sectorielles ont également été notables, les secteurs défensifs tels que les biens de

consommation, la technologie, les services aux collectivités et la santé ayant surperformé. À l'inverse, les banques et le secteur pétrolier ont été les plus touchés par cette situation, enregistrant des baisses significatives.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Rheinmetall (+13.72%) et Kuehne + Nagel (+12.31%). Rheinmetall a fait son entrée parmi les 40 valeurs de l'indice DAX au cours du mois en lieu et place de Fresenius Medical Care. Cette entrée dans l'indice phare de la bourse allemande a été permise par une année 2022 exceptionnelle et des perspectives 2023 toutes aussi bonnes. Les valeurs européennes de la logistique, dont Kuehne + Nagel, ont progressé dans le sillage de la publication des résultats de l'américain FedEx qui a dépassé les attentes et revu ses prévisions à la hausse.

À l'inverse, la plupart des valeurs bancaires du portefeuille ont lourdement chuté sur le mois dans un contexte de craintes fortes sur le secteur après les faillites de banques américaines et le dossier Crédit Suisse : ING Groupe (-17.61%), Nordea Bank (-16.59%) et BNP Paribas (-16.54%).

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Kone qui ne répondait plus à nos exigences de qualité.

Avril 2023

Sell in May and go away ! L'adage sera-t-il prémonitoire ?

La tendance en faveur de l'Europe se confirme sur le mois d'avril. Nous retrouvons le vieux continent en première place aussi bien sur le mois d'avril avec +1,97% que depuis le début de l'année (+10,08% pour le MSCI Europe (EUR)). L'Amérique du Nord se classe au deuxième rang avec une performance de +8,43% en 2023 et +1,25% sur le mois alors que l'Asie-Pacifique est à la traîne puisque sa performance annuelle est de 2,94% et est négative à -1,10% en avril.

La saison des publications trimestrielles commence. À fin avril, un peu moins de la moitié des entreprises a publié et les surprises sont positives au niveau mondial et européen, à croire que les attentes étaient sous-estimées. Le grand écart vient des résultats Europe vs Monde où la croissance des bénéficiaires 6,5% supérieures pour le vieux continent à 47,19% alors que pour la croissance des ventes, l'écart est moins important (+6,96% MSCI Europe vs +5,10% MSCI World).

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Electrolux (+22.74%) et AAK (+10.02%). L'entreprise suédoise d'électroménager enregistre une baisse de ses volumes avec un mix produit toujours équilibré et des prix qui restent solides. De plus, les marges ont augmenté sur le premier trimestre et cette tendance devrait se poursuivre grâce aux réductions de coûts. A cela vient de s'ajouter la demande qui devrait se stabiliser sur le deuxième trimestre. AAK est un producteur d'huiles et de graisses végétales a publié des résultats préliminaires en hausse pour son premier trimestre. L'EBIT est en hausse de 28% malgré des volumes inférieurs. Ce premier trimestre laisse présager une belle année 2023. À l'inverse, nous retrouvons Melexis (-18.84%) et Randstad (-9.85%) en bas du tableau. Melexis a aussi annoncé ses résultats du premier trimestre qui sont en ligne avec les attentes. Même si les perspectives pour 2023 restent inchangées, le deuxième trimestre devrait être en-dessous. Le spécialiste du travail temporaire subit la baisse de volume dans l'intérim. Néanmoins cette tendance est compensée par l'inflation salariale et le mix. Il faudra rester attentif pour capter les opportunités.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur Aperam qui ne répondait plus à nos exigences de qualité.

Mai 2023

Le « sell in may and go away » aurait pu être conséquent sans la forte montée des valeurs technologiques. En effet les marchés actions affichent une contraction sur le mois de mai avec un MSCI World -1.25%, pénalisé par l'Europe (MSCI Europe -3.20%) et l'Asie Pacific (MSCI Asia Pacific -1.20%), elle-même plombée par la Chine (Hang Seng -8.04%). Seul le marché américain a été légèrement positif (SP 500 +0.42%) bénéficiant de sa large exposition aux entreprises du secteur des semi-conducteurs.

Les publications trimestrielles de résultats se sont poursuivies au mois de mai, confirmant la bonne tendance des premiers chiffres. Plus de 64% des entreprises du MSCI Europe ont publié des résultats meilleurs qu'attendu, même si les perspectives pour le reste de l'année dénotent une certaine prudence de la part des émetteurs dans un contexte compliqué.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont BE Semiconductor (+26.69%) et ASML Holding (+17.09%). À l'image du secteur des semi-conducteurs, Be Semiconductor et ASML ont vu s'envoler leur cours tout au long du mois mai. Effectivement, les investissements devraient reprendre dès 2024 portées par le restockage et la demande toujours croissante de la Chine. Vient s'ajouter à cela les nouveaux marchés avec l'électrification et l'IA qui seront des boosters de croissance.

À l'inverse, BP (-15.18%) a nettement baissé sur le mois dans le sillage du secteur de l'énergie fortement impacté par la baisse des cours du pétrole, en particulier en toute fin de mois. Derichebourg (-12.53%) a publié des résultats trimestriels décevants avec un chiffre d'affaires de 1.82 milliard d'euros contre 1.95 milliard attendus par les analystes. Par ailleurs, la société a indiqué que le chiffre d'affaires devrait continuer de progresser en 2023, mais avec un rythme plus lent.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions en direct sur les valeurs du secteur financier et nous avons fait entrer en portefeuille Nibe Industrier ainsi qu'un ETF Europe Finance afin de neutraliser une partie de notre risque sectoriel.

Juin 2023

Après un mois de mai en demi-teinte, les marchés actions se sont repris en juin en enregistrant un 4^e mois positif depuis le début de l'année et le deuxième mois en termes de performance après celui de janvier pour le MSCI World (+6.05%), porté les marchés nord-américains avec un MSCI North America à +6.52%. L'Asie Pacific et l'Europe sont également en hausse, mais restent en retrait avec une performance divisée par deux par rapport aux marchés mondiaux (MSCI Asia Pacific +3.07% et MSCI Europe +2.25%).

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Inditex (+13.33%) et Jeronimo Martins (+11.78%). L'association espagnole du secteur textile Acotex a publié un rapport indiquant que les grands gagnants de l'air post COVID en Espagne sont les grands acteurs du secteur et en particulier Inditex. Ces grands acteurs ont pu bénéficier de la perte de part de marché des acteurs indépendants moins solides pendant la crise COVID et moins tournés vers le retail online. Par ailleurs, alors que les ventes de détail de mai se sont affichées en baisse, Inditex continue de surperformer. Alors que le secteur de la grande distribution a très bien performé sur le mois, Jeronimo Martins a bénéficié de l'augmentation de l'objectif de cours des analystes de Morgan Stanley.

À l'inverse, Rubis (-12.78%) a été malmenée à la suite de la démission du président de son conseil de surveillance, Olivier Heckenrothe. Celui-ci a considéré que le taux d'approbation de la résolution relative au renouvellement de son mandat de membre du conseil de surveillance lors de l'AG du 8 juin était insuffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission de président du conseil. Valmet (-7.45%) a baissé avec tout le secteur européen de l'emballage à la suite du profit warning de l'Autrichien Mayr-Melnhof Karton qui a déclaré que les niveaux élevés des stocks des clients entraîneraient une baisse des bénéfices au premier semestre.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé nos positions sur Arkema et BP qui ne répondaient plus à nos exigences de qualité. À l'inverse nous avons entré Safran et Wolters Kluwer qui constituent de bonnes opportunités.

Juillet 2023

Après un début en demi-teinte, le mois de juillet affiche une belle performance puisque les marchés mondiaux : MSCI World (en USD) monte de 3,29%, tiré par l'Asie-Pacifique (en USD) +4,60% et l'Amérique du Nord (en USD) + 3,33% alors que l'Europe (en euro) 1,89% affiche une performance positive certes mais en-dessous des autres zones géographiques.

Le retour des résultats des entreprises marque ce mois. Et la pêche reste bonne pour les publications au niveau mondial et en Europe. Effectivement, 82% des sociétés au niveau monde (MSCI World) ont publié et les résultats sont positifs puisque nous enregistrons 56,3% de surprises positives pour les ventes et 68,3% pour les bénéfices. Et la tendance est confirmée en Europe car sur 75% des entreprises qui ont publié, 51,8% des groupes affichent des surprises positives pour les ventes et 54,2% pour les bénéfices.

Au niveau macroéconomie, nous aurons eu les annonces tant attendues des Banques Centrales qui s'en surprise continue stratégie de hausse des taux avec +25 bp pour le FED et la BCE. Notons néanmoins un discours plus accommodant qui pourrait présager une pause dans le resserrement monétaire.

Août 2023

Les mois de juillet et août auront été aux antipodes : les marchés se sont affichés en hausse sur la première partie de l'été alors que le mois d'août aura été baissier et marqué par un rebond de la volatilité. La performance sur les deux mois est de +0,65% sur le MSCI World (USD). Avec une envolée de l'Amérique du Nord (+1,30% en USD) portée par les valeurs technologiques. À l'inverse, l'Asie Pacifique (-0,72% en USD) et l'Europe (-0,87% en EUR) font baisser la moyenne avec des performances négatives.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont Novo Nordisk (+16.65%) et Arcadis (+8.37%). Le laboratoire pharmaceutique danois Novo Nordisk s'est envolé en milieu de mois à la suite de la sortie d'une étude indiquant que son médicament Wegovy, prescrit pour perdre du poids, permettait de réduire les risques d'accident cardiovasculaire de 20%. La société d'ingénierie Arcadis poursuit son très bon parcours boursier. Les analystes de Jefferies ont initié la couverture de la société en étant « acheteurs » sur la base d'un potentiel d'amélioration de la profitabilité et du rendement du capital.

À l'inverse, l'équipementier automobile Forvia (ex-Faurecia) (-13.94%) après un plus haut annuel atteint en juillet, continue de pâtir de l'environnement économique à l'instar de l'ensemble du secteur automobile. Nibe Industrier (-13.26%) a publié des résultats en-dessous des attentes pour le 2^e trimestre. Les pénuries de composants ont continué à se résorber, mais les prévisions de croissance sont abaissées en Pologne, au Danemark, en Italie et en Allemagne, principalement en raison de changements dans les programmes de subvention.

Septembre 2023

Tempêtes sur les marchés actions en septembre, avec une correction marquée sur l'indice MSCI World (USD) qui perd -4,45% emporté par le MSCI Amérique du Nord (USD) à -4,72%. Notons la bonne résistance du MSCI Europe (-1,63%) portée par le secteur de l'Energie. Le MSCI Asie Pacifique (USD) affiche une performance négative -2,93% qui s'explique par la Chine et l'effondrement de la devise japonaise qui impact négativement la performance qui nous transmettons en USD.

Du côté des entreprises, les meilleurs performeurs sont TotalEnergies (+7.30%) et OMV (+5.96%) à l'image de l'ensemble des valeurs pétrolières qui ont réalisé un excellent mois. En effet, le secteur de l'Energie a progressé de +6.90% (MSCI Europe Energy) porté par des cours du pétrole au plus haut depuis le début de l'année (+8.56% pour le WTI). Par ailleurs, Total Energies prévoit des rachats d'actions à hauteur de 9Mds de dollars en 2023 et l'entreprise a remporté un contrat pour l'installation de 1100 points de recharge haute puissance en Allemagne.

À l'inverse, Seb (-12.66%) a souffert avec l'ensemble du secteur de la consommation discrétionnaire reflétant les inquiétudes des consommateurs face au climat actuel. BE Semiconductor (-12.35%) et les entreprises d'équipements pour la fabrication de puces ont baissé sur le mois suite à la demande du fabricant de semi-conducteurs TSMC de retarder l'expédition d'équipements de fabrication de puces haut de gamme.

Lors de notre comité de gestion mensuel, nous avons soldé notre position sur ENI qui ne répondait plus à nos exigences ESG, ainsi que Ahold Delhaize, Melexis et Nibe compte tenu de la dégradation de leur qualité. De plus, nous avons fait entrer Lufthansa et Legrand en portefeuille.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES MSCI EUROPE FINANCIALS SECTOR UCITS ETF ACC	1 267 576,27	391 822,65
AIRBUS SE	910 698,34	388 683,30
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	1 147 134,16	
SOMFY		795 010,80
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES		735 817,85
BARRY CALLEBAUT AG	721 665,20	
GEA GROUP AG	677 381,52	
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	416 205,33	257 924,04
L'OREAL	419 117,00	247 862,75
HSBC HOLDINGS PLC		662 863,92

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
Néant	

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENT BENCHMARK ((UE) 2016/1011 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 8 JUIN 2016)

L'indicateur de référence retenu est l'Indice MSCI Europe (EUR) dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : M7EU Index).

L'administrateur de l'indicateur de référence est MSCI Limited. Il n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles à l'adresse suivante : www.msci.com.

APICIL Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE BEST SELECTION

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Une évaluation multicritère est réalisée annuellement par la société. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par contrepartie ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires courtiers et les contreparties bancaires) ;
- La nature de l'instrument financier, le lieu d'exécution, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Au cours de l'exercice, APICIL AM a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au sens de l'instruction DOC-2007-02 (réf. 321-119 et 319-14 RG AMF) de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui n'ont pas été payés à partir des ressources propres d'APICIL AM. Ces frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant inférieur à 500 000 euros, raison pour laquelle un compte-rendu sur les frais d'intermédiation n'est pas requis.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial comprend 2 volets : l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique d'engagement actionnarial de la société de gestion et le compte-rendu annuel de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 80,82%.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La politique de rémunération d'APICIL Asset Management est conçue en accord avec les réglementations nationales et européennes (AIFM -Alternative Investment Fund Manager- et UCITS -Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) en matière de rémunération et de gouvernance. Depuis mars 2021, cette politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

Les détails de la politique de rémunération, y compris la manière dont les rémunération et avantages sont déterminés, sont disponibles sur le site web suivant: www.apicil-asset-management.com.

Cette politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion.

L'ensemble des collaborateurs est concerné par cette politique. Cependant, les collaborateurs suivants sont considérés comme « personnel identifié » au titre des directives AIFM et UCITS, c'est-à-dire les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques »:

- Les dirigeants (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
- Les responsables de gestion et les gérants, que ce soient des gérants financiers ou des gérants privés ;
- Le responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) ;
- Le responsable du contrôle des risques ;
- Le responsable du middle-office ;
- Les membres de l'équipe de Distribution ;
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPCVM/FIA gérés et dont le salaire est significatif (c'est à dire équivalents à ceux des dirigeants, des gérants financiers ou des gérants privés.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Exercice 2022 :

Aucune modification n'a été apportée à la politique en 2022. La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect de la politique de rémunération adoptées par le Conseil d'administration.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2022	
	Ensemble des collaborateurs	Personnel Identifié
Effectifs (ETP en moyenne sur l'exercice 2022)	30	19
Rémunération totale	2 333 k€	1 597 k€
Dont rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2022	2 137 k€	1 424 k€
Dont rémunération variable au titre de l'exercice 2022 versée en 2023	196 k€	173 k€
Dont non différé	196 k€	173 k€
Dont différé	0 k€	0 k€
Dont intéressement aux plus-values	0 k€	0 k€

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

APICIL Asset Management

20 rue de la Baume

75008 Paris

Adresse courriel : AM_Secretariat_General@apicil-am.com.

www.apicil-asset-management.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Roche-Brune Europe Valeurs

Responsables

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
APICIL Asset Management

20, rue de la Baume
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP Roche-Brune Europe Valeurs Responsables ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Roche-Brune Europe Valeurs Responsables constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 477 094,25	33 275 562,76
Actions et valeurs assimilées	35 087 170,18	32 995 310,56
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 087 170,18	32 995 310,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 389 924,07	280 252,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 389 924,07	280 252,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	25 266,36	66 480,97
Opérations de change à terme de devises		
Autres	25 266,36	66 480,97
COMPTES FINANCIERS	638 326,02	924 047,89
Liquidités	638 326,02	924 047,89
TOTAL DE L'ACTIF	38 140 686,63	34 266 091,62

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 530 930,34	32 335 249,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 590 447,36	894 568,49
Résultat de l'exercice (a,b)	863 683,97	867 771,86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 985 061,67	34 097 590,10
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	155 624,96	168 501,52
Opérations de change à terme de devises		
Autres	155 624,96	168 501,52
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	38 140 686,63	34 266 091,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 363,97	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 233 595,60	1 301 474,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 259 959,57	1 301 474,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		4 652,01
Autres charges financières		
TOTAL (2)		4 652,01
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 259 959,57	1 296 822,45
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	350 176,29	428 658,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	909 783,28	868 163,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-46 099,31	-391,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	863 683,97	867 771,86

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013213154 - Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.

FR0011686930 - Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I : Taux de frais maximum de 1% TTC.

FR0010237503 - Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P : Taux de frais maximum de 2% TTC.

Commissions de surperformance

Les commissions de surperformance (hors Partz)

Pour chacun des types de parts du Fonds (hors part Z), lorsque la performance de la part considérée du Fonds, nette de frais de gestion fixe est positive et que cette performance excède celle de l'indice de référence défini dans le présent prospectus, la commission de surperformance (également appelée frais de gestion variables) représentera 20% TTC maximum de cet excédent.

La méthode retenue pour ce calcul est celle dite de l'«actif indice » consistant à calculer l'actif net d'un fonds virtuel connaissant les mêmes flux de souscription et rachat que le présent fonds. L'assiette de la provision est la différence entre l'actif net du fonds (net des frais de gestion fixe et auquel on réintègre la provision au titre de la commission de surperformance de la veille) et l'actif indicé. Le taux de provisionnement de 20% appliqué à cette assiette donne le niveau de la provision. La provision calculée est Comptabilisée à chaque établissement de la valeur liquidative et est directement imputée au compte de résultat du Fonds.

Dans le cas d'une sous-performance, la provision pour frais de gestion variables déjà constituée sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Pour chacune des parts, les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative au dernier jour ouvré du mois de septembre est supérieure (i) au nominal d'origine pour le premier exercice et (ii) à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants :

Compte tenu de l'introduction d'une méthode de rattrapage des sous-performances à compter de l'exercice ouvert au 1er octobre 2021 et se terminant le 30 septembre 2022: une commission de surperformance ne pourra être provisionnée et prélevée que si la performance observée en fin d'une année N est positive et rattrape les sous-performances passées constatées à compter du 30 septembre 2022 et des années consécutives jusqu'à septembre 2026 ou des 5 années antérieures à l'exercice N à compter de septembre 2026.

Les frais de gestion variables s'ils sont constatés et provisionnés sont définitivement acquis à la Société de Gestion à la fin de chaque clôture de l'exercice du Fonds. Il est précisé que la surperformance peut ne pas s'appliquer à l'investisseur si la période de son investissement ne coïncide pas avec la période de référence.

Les frais de gestion variables provisionnés en fin d'exercice sont prélevés annuellement après la certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes

En ce qui concerne les rachats survenus en cours d'exercice et en période de performance positive et de surperformance, la quote-part de frais de gestion variable correspondant aux parts rachetées est cristallisée. Le cas échéant, cette quote-part est prélevée annuellement après certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes.

Pour l'exercice écoulé le montant de la commission de surperformance est de 0€, soit 0% de l'Actif Net

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I	Capitalisation	Capitalisation
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL	Capitalisation	Capitalisation
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 097 590,10	43 997 863,31
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	264 536,65	761 148,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 717 428,83	-4 350 350,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 166 366,86	2 553 483,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 494 825,69	-1 591 665,44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-41 980,62	-58 506,18
Différences de change	-313 056,23	166 840,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 114 076,15	-8 249 386,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 586 044,04	-3 528 032,11
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 528 032,11	-4 721 354,46
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	909 783,28	868 163,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 985 061,67	34 097 590,10

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							638 326,02	1,68
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	638 326,02	1,68								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	3 428 212,89	9,03	2 052 418,97	5,40	1 221 673,27	3,22	776 779,77	2,04
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	1 966,43	0,01						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	25 266,36
TOTAL DES CRÉANCES		25 266,36
DETTES		
	Rachats à payer	836,66
	Frais de gestion fixe	138 299,80
	Frais de gestion variable	3 827,61
	Autres dettes	12 660,89
TOTAL DES DETTES		155 624,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-130 358,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-300,000	-430 602,45
Solde net des souscriptions/rachats	-300,000	-430 602,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,002	
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1 079,000	-1 485 869,92
Solde net des souscriptions/rachats	-1 079,000	-1 485 869,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 025,000	
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P		
Parts souscrites durant l'exercice	89,550	264 536,65
Parts rachetées durant l'exercice	-935,480	-2 800 956,46
Solde net des souscriptions/rachats	-845,930	-2 536 419,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 097,154	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 108,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	190 585,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	3 782,75
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	141 689,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,87
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	44,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	863 683,97	867 771,86
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	863 683,97	867 771,86

	29/09/2023	30/09/2022
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,02	9 353,43
Total	0,02	9 353,43

	29/09/2023	30/09/2022
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	786 657,38	760 068,17
Total	786 657,38	760 068,17

	29/09/2023	30/09/2022
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	77 026,57	98 350,26
Total	77 026,57	98 350,26

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 590 447,36	894 568,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	1 590 447,36	894 568,49

	29/09/2023	30/09/2022
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,12	9 590,84
Total	0,12	9 590,84

	29/09/2023	30/09/2022
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 331 682,72	698 648,51
Total	1 331 682,72	698 648,51

	29/09/2023	30/09/2022
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	258 764,52	186 329,14
Total	258 764,52	186 329,14

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	58 833 421,66	40 659 964,06	43 997 863,31	34 097 590,10	37 985 061,67
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I en EUR					
Actif net	14 728 595,89	3 745 645,23	2 261 975,26	365 611,63	3,03
Nombre de titres	11 042,367	3 145,048	1 565,002	300,002	0,002
Valeur liquidative unitaire	1 333,82	1 190,96	1 445,34	1 218,69	1 515,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-61,96	-78,53	101,03	31,96	60,00
Capitalisation unitaire sur résultat	15,32	9,10	21,45	31,17	10,00
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL en EUR					
Actif net	28 295 977,60	26 236 817,24	31 608 443,15	26 706 776,90	31 828 375,26
Nombre de titres	24 485,000	25 363,000	25 115,000	25 104,000	24 025,000
Valeur liquidative unitaire	1 155,64	1 034,45	1 258,54	1 063,84	1 324,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,61	-68,16	87,90	27,83	55,42
Capitalisation unitaire sur résultat	10,67	10,58	21,59	30,27	32,74
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P en EUR					
Actif net	15 808 848,17	10 677 501,59	10 127 444,90	7 025 201,57	6 156 683,38
Nombre de titres	5 872,335	4 486,662	3 541,794	2 943,084	2 097,154
Valeur liquidative unitaire	2 692,08	2 379,83	2 859,41	2 387,02	2 935,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-126,08	-157,44	200,54	63,31	123,38
Capitalisation unitaire sur résultat	4,93	-6,62	15,84	33,41	36,72

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	11 185	821 873,80	2,16
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	EUR	48 083	360 911,00	0,94
DHL GROUP	EUR	26 996	1 040 290,86	2,74
GEA GROUP AG	EUR	16 034	560 548,64	1,48
RHEINMETALL AG	EUR	4 187	1 021 209,30	2,69
TOTAL ALLEMAGNE			3 804 833,60	10,01
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	17 534	838 475,88	2,21
OMV AG	EUR	12 745	577 603,40	1,52
TOTAL AUTRICHE			1 416 079,28	3,73
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	8 996	776 779,77	2,05
TOTAL DANEMARK			776 779,77	2,05
ESPAGNE				
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	19 621	668 487,47	1,76
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	19 527	689 107,83	1,81
TOTAL ESPAGNE			1 357 595,30	3,57
FINLANDE				
ELISA OYJ	EUR	10 623	466 243,47	1,22
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	51 914	516 751,96	1,36
VALMET OYJ	EUR	27 200	589 152,00	1,55
TOTAL FINLANDE			1 572 147,43	4,13
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	4 589	582 711,22	1,54
BIOMERIEUX	EUR	6 304	578 833,28	1,52
CARREFOUR SA	EUR	48 967	797 427,60	2,09
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	14 264	811 336,32	2,14
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	15 870	560 131,65	1,47
DERICHEBOURG	EUR	66 578	318 242,84	0,84
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	35 813	702 292,93	1,85
HERMES INTERNATIONAL	EUR	461	797 437,80	2,10
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 518	378 741,00	0,99
L'OREAL	EUR	1 690	664 508,00	1,75
LEGRAND SA	EUR	4 441	387 699,30	1,02
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	519	371 811,60	0,98
PLASTIC OMNIUM	EUR	29 339	451 820,60	1,19
PUBLICIS GROUPE	EUR	7 480	536 764,80	1,41
RUBIS	EUR	25 593	543 595,32	1,43
SAFRAN SA	EUR	3 763	559 332,32	1,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 057	950 827,86	2,51
SEB	EUR	5 427	481 103,55	1,26
SODEXO SA	EUR	9 504	926 830,08	2,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THALES SA	EUR	8 400	1 118 040,00	2,95
TOTALENERGIES SE	EUR	18 614	1 159 838,34	3,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	30 314	831 513,02	2,19
VINCI SA	EUR	5 698	598 403,96	1,58
TOTAL FRANCE			15 109 243,39	39,78
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	15 561	662 898,60	1,74
ASML HOLDING NV	EUR	794	443 925,40	1,17
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	7 218	671 274,00	1,77
IMCD BV	EUR	5 248	629 760,00	1,66
RANDSTAD N.V.	EUR	12 543	657 002,34	1,73
WOLTERS KLUWER	EUR	5 218	598 243,70	1,58
TOTAL PAYS-BAS			3 663 104,04	9,65
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	32 224	685 082,24	1,80
TOTAL PORTUGAL			685 082,24	1,80
ROYAUME-UNI				
BAE SYSTEMS PLC	GBP	58 897	679 722,26	1,79
COMPASS GROUP PLC	GBP	23 428	541 951,01	1,43
TOTAL ROYAUME-UNI			1 221 673,27	3,22
SUEDE				
AAK AB	SEK	38 858	663 778,54	1,74
AXFOOD AB	SEK	24 898	540 599,11	1,43
ELECTROLUX AB-B	SEK	49 482	485 058,76	1,28
HEXPOL AB	SEK	43 089	362 982,56	0,96
TOTAL SUEDE			2 052 418,97	5,41
SUISSE				
BARRY CALLEBAUT AG	CHF	377	568 482,78	1,50
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	863	388 970,32	1,02
INTERROLL HOLDING AG-REG	CHF	182	472 458,37	1,24
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	2 590	699 131,24	1,84
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	3 009	779 402,26	2,06
SIKA AG-REG	CHF	2 156	519 767,92	1,36
TOTAL SUISSE			3 428 212,89	9,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 087 170,18	92,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées			35 087 170,18	92,37
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ETATS-UNIS				
ISHARES MSCI EUROPE FINANCIALS SECTOR UCITS ETF ACC	EUR	121 760	893 961,92	2,35
TOTAL ETATS-UNIS			893 961,92	2,35
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	107	1 148 402,11	3,03
VALEURO SELECT FCP I	EUR	2,679	347 560,04	0,91
TOTAL FRANCE			1 495 962,15	3,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 389 924,07	6,29
TOTAL Organismes de placement collectif			2 389 924,07	6,29
Créances			25 266,36	0,07
Dettes			-155 624,96	-0,41
Comptes financiers			638 326,02	1,68
Actif net			37 985 061,67	100,00

Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables I	EUR	0,002	1 515,00
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables P	EUR	2 097,154	2 935,73
Part Roche-Brune Europe Valeurs Responsables IXL	EUR	24 025,000	1 324,80

7. ANNEXE(S)

Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : **ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES**

Identifiant de l'entité juridique : 969500WBFC8DVA4XM663

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Elle a réalisé **des investissements durables avec un objectif environnemental** :

___%

dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

Elle a réalisé **des investissements durables avec un objectif social** :

___%

Non

Il a promu les caractéristiques **environnementales/sociales (E/S)** et Bien qu'elle n'ait pas pour objectif un investissement durable, elle avait une proportion de ___% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il a promu les caractéristiques E/S, mais **n'a pas fait d'investissements durables**

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et des employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la corruption.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce produit financier ont-elles été respectées?

Pour faire son analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie sur les données ESG fournies par MSCI. La méthodologie de MSCI est basée sur une approche sectorielle. Chaque industrie est évaluée selon 10 thématiques à travers un ensemble de 35 enjeux qui sont plus ou moins importants

Les indicateurs de durabilité mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

d'un secteur à un autre. La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec la volonté d'APICIL AM d'intégrer les enjeux de durabilité dans sa stratégie d'investissement.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Pilier Environnemental	Pilier Social	Pilier Gouvernance
1. Changement climatique	5. Capital Humain	9. Gouvernance de l'entreprise
2. Ressources naturelles	6. Fiabilité du produit	10. Pratiques des affaires
3. Pollution et déchets	7. Opposition des parties prenantes	
4. Opportunités environnementales	8. Opportunité dans le domaine social	

Source : MSCI ESG, octobre 2022

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une approche combinant analyse extra-financière et analyse financière dans l'évaluation et la sélection des titres. En ce qui concerne la partie extra-financière, le fonds intègre de manière systématique des enjeux extra-financiers dès la construction de l'univers éligible.

● Comment les indicateurs de durabilité se sont-ils comportés?

Environmental				
EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics	Name	Excel Tab Where Data Located	% coverage	Value
		Valeur de marché		
1. GHG Emissions	Scope 1 GHG emissions	Investor Allocation	97%	2 141,28
	Scope 2 GHG emissions	Investor Allocation	97%	632,96
	Scope 3 GHG emissions	Investor Allocation	97%	23 246,22
	Total GHG emissions	Investor Allocation	97%	26 020,47
2. Carbon Footprint	Carbon footprint	Investor Allocation (per €M)	97%	676,39
3. GHG Intensity of investee companies	GHG Intensity of investee companies	Weighted Average	97%	879,61

4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	Percentage Sum	97%	9,58%
5. Share of nonrenewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources, expressed as a percentage	Weighted Average	93%	73,53
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector NACE Code A	Weighted Average (per category)	NA	NA
	NACE Code B		NA	NA
	NACE Code C		51%	1,93
	NACE Code D		NA	NA
	NACE Code E		3%	2,88
	NACE Code F		1%	0,29
	NACE Code G		11%	0,08
	NACE Code H		5%	0,25
	Nace Code I		2%	0,03
	Nace Code J		1%	0,19
	Nace Code K		16%	0,01
	NACE Code L		NA	NA
	Nace Code M		2%	0,01
	Nace Code N		NA	NA
	Nace Code O		NA	NA
	Nace Code P		NA	NA
	Nace Code Q		NA	NA
Nace Code R	NA	NA		
Nace Code S	NA	NA		

	Nace Code T		NA	NA
	Nace Code U		NA	NA
7. Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	Percentage Sum	97%	0,00%
8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	Investor Allocation (per €M)	8%	112,51
9. Hazardous waste ratio	Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	Investor Allocation (per €M)	43%	2,43

Social				
EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics		Excel Tab Where Data Located	% coverage	Value

10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of Investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles for OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Percentage Sum	97%	0,00%
11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handing mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Percentage Sum	97%	20,50%
12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	Weighted Average	28%	14,47
13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	Weighted Average	97%	71,47

14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	Percentage Sum	97%	0,00%
---	--	----------------	-----	-------

31/12/2022

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?** *Non applicable*
- **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?** *Non applicable*

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, qui est 2022



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier n'a pas d'objectif d'investissement durable. Toutefois, le fonds applique les exclusions mentionnées dans la politique Finance Durable de la société de gestion (exclusions normatives, sectorielles et de performance ESG). L'intégration de ces exclusions dans la stratégie d'investissement du produit financier permet l'atténuation des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Energy	3%	France
BAE SYSTEMS PLC	Industrial	3%	Royaume-Uni
RHEINMETALL AG	Industrial	3%	Allemagne
CARREFOUR SA	Consumer, Non-cyclical	3%	France
DEUTSCHE POST AG-REG	Industrial	2%	Allemagne

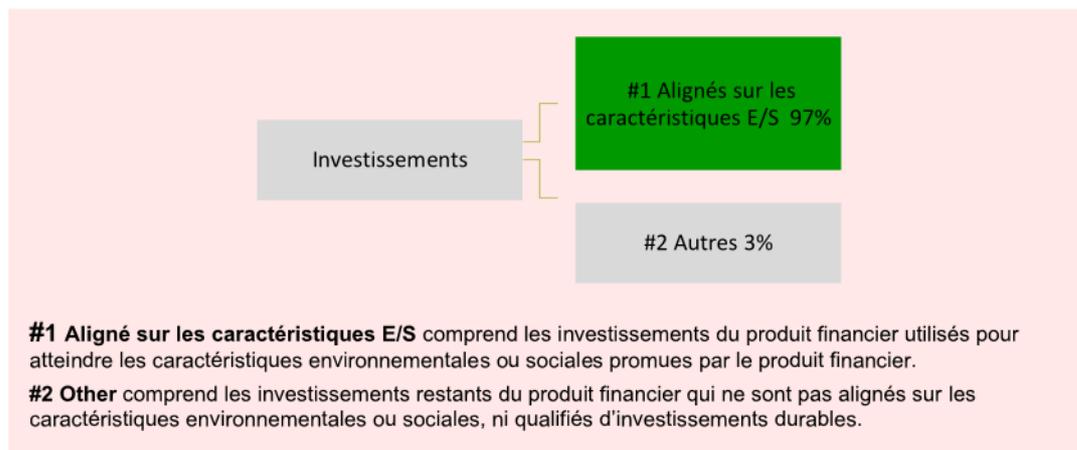


ANDRITZ AG	Industrial	2%	Autriche
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	2%	France
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Consumer, Non-cyclical	2%	Suisse
JERONIMO MARTINS	Consumer, Non-cyclical	2%	Portugal
NOVO NORDISK A/S-B	Consumer, Non-cyclical	2%	Danemark

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● Quelle a été la répartition de l'actif?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage de :

- **Turnover** reflète la « verdure » des entreprises détenues aujourd'hui.
- **Les dépenses d'investissement (CAPEX)** montrent les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- **Les dépenses d'exploitation** reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible intensité de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

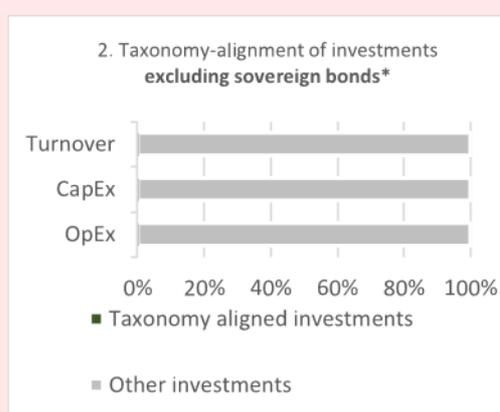
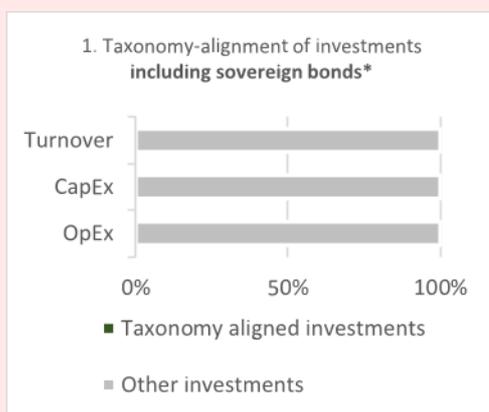
Secteurs	Répartition par secteur d'activité
Industrial	30%
Consumer, Non-cyclical	21%
Financial	17%
Consumer, Cyclical	12%
Energy	9%
Technology	5%
Basic Materials	4%
Utilities	2%
Communications	1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Non applicable

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui ont été alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

La répartition de l'actif décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable



- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



- **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « autres », quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la rubrique « #2 Autres » du fonds représentent au maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements concernent les cas suivants :

- Les liquidités et les produits dérivés qui se limitent à des situations bien identifiées afin de permettre au fonds de se couvrir ou de s'exposer aux risques de marché dans une limite totale de 10%. Par conséquent, l'utilisation de produits dérivés reste donc accessoire et n'entrave pas l'objectif de long terme du fonds ;
- Les valeurs ou les titres ne disposant pas d'un score ESG dans une limite de 10%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur l'année 2022, l'approche extra-financière du produit financier s'est articulée autour des points suivants:

1. Filtre ESG selon l'approche extra-financière
 - Exclusions normatives des :
 - Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo¹.
 - Sociétés non conformes au Global Compact.
 - Exclusions sectorielles des sociétés ayant des activités liées :
 - Aux armes controversées ;
 - Aux divertissements pour adultes ;
 - Aux jeux d'argent ;
 - Au tabac ;
 - Aux énergies non conventionnelles : Huile de schiste, Gaz de schiste, Sables bitumineux.
 - Au charbon thermique :
 - Extraction et production d'électricité ;
 - Entreprises ayant une capacité de production d'électricité à partir du charbon thermique supérieure à 10 GW ;
 - Entreprises ayant une production annuelle de charbon thermique supérieure à 20 Mt ;

¹ Obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises

- Pas de nouveaux investissements dans les entreprises qui développement de nouveaux projets à charbon (mines, infrastructures, centrales) .
- Exclusions des émetteurs ayant fait l'objet de controverses graves.
- Exclusion minimum de 20% des émetteurs les moins bien notés par rapport à l'univers de départ.

Les seuils d'exclusion sont spécifiés dans la Politique Finance Durable de la société de gestion.

2. Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le pilotage de l'application des caractéristiques environnementales ou sociales est effectué :

- Par le gérant : Ex-ante par le gérant qui s'assure que les titres en portefeuille appartiennent bien à son univers éligible.
- Par les analystes ISR :
 - Suivi des listes d'exclusion.
 - Ex-post via un outil propriétaire qui permet de vérifier le respect des règles de gestion ESG.
 - Par ailleurs, des mécanismes d'alertes en cas de changement de notation MSCI ESG sont également mis en œuvre.
- Par le contrôle des risques :
 - Suivi des critères d'exclusion.
 - Contrôle du taux de sélectivité ISR.
- Le contrôle interne couvre la démarche ISR mise en œuvre par l'équipe de gestion ainsi que le respect des process mis en œuvre en termes de contrôles permanents de 1^{er} niveau. En cas de non-conformité lors de ses contrôles, une notification écrite est réalisée par le RCCI à l'équipe de gestion pour une action corrective dans les plus brefs délais.

3. Votes aux assemblées générales

APICIL Asset Management entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant ses droits dans les sociétés qu'elle détient. Les votes sont exercés en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Par ailleurs, APICIL Asset Management est conseillée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats institutionnels et fonds dédiés. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.